

**EXTRAIT du  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 7 mars 2024 2023**

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-quatre et le sept mars à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.



**N°17**

**Etaient présents :** M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Stéphanie PERRIER, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoint, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Christèle COURSAT, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, M. Patrick BROQUERIE, M. Gérard FAUGERES, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, Mme Anne BOUYER, M. Henry TURLIER, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 26 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient représentées :** Mme Yvette FOURNIER par Mme Christine BUISSON-COMBE, Mme Ayse TARI par M. Bernard COMBES, Mme Zohra HAMZAOUI par Mme Sylvie CHRISTOPHE, Mme Aïcha RAZOUKI par Mme Sandy LACROIX, Mme Ana-Maria FERREIRA par M. Jacques SPINDLER.

**Etaient absents :** Mme Micheline GENEIX, M. Grégory HUGUE.

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

---

**Demande de subvention à l'Etat au titre de la DSIL 2024 pour la réfection des escaliers de la Ville**

Monsieur le Maire expose :

Les escaliers sont un des éléments caractéristiques de l'identité patrimoniale de la Ville de Tulle. Un recensement a été réalisé : 116 escaliers soit 6 106 marches arpentent la Ville.

Certains doivent faire l'objet d'une réfection. C'est le cas de l'escalier dénommé Leclerc / Rouveyrol composé de 150 marches en bois et en ciment dégradé. Les marches en place vont être réhabilitées et de nouvelles en béton vont être installées.

Montant estimatif des travaux : 45 000 € HT

Calendrier prévisionnel des travaux : 2<sup>nd</sup> trimestre 2024

Le Conseil Municipal,

- Vu l'exposé de Monsieur le Maire,
- Vu le Code Général des Collectivités Locales,
- Vu le budget communal,
- Vu le dossier ci-annexé,
- Vu le plan de financement ci-annexé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**1 - Approuve** le projet relatif à la réfection des escaliers Leclerc / Rouveyrol dont le montant s'élève à 45 000 € HT.

**2 - Décide** la réalisation de ce projet.

**3 - Sollicite**, cette somme demeurante élevée au regard des capacités financières de la commune, une subvention aussi élevée que possible à l'Etat au titre de la DSIL pour financer ce projet.

**4 - Les écritures comptables** en résultant seront inscrites au Budget de la Ville.

**5 -** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Le Maire,  
Bernard COMBES



Le secrétaire de séance

Clément VERGNE



Transmis au Contrôle de Légalité le : 11 MARS 2024  
Date et ref de l'accusé de réception : 11 MARS 2024

97 - 07032024



## Réfection des escaliers

### Dossier de demande de subvention

Transmis au contrôle de Légalité le : 1<sup>er</sup> 1<sup>er</sup> MARS 2024  
Date et Réf. de l'accusé de réception : 1<sup>er</sup> 1<sup>er</sup> MARS 2024  
DA7 - 07032024

Vu,  
Le Maire,  
Bernard COMBES



A Tulle, le 01 FEV. 2024

## Plan de financement

### Réfection des escaliers de la ville de Tulle

Partenaires	Financement	%
DSIL	13 500.00 €	30.00%
Part Ville	31 500.00 €	70.00%
Total HT	45 000.00 €	100.00%

Le Maire,  
Bernard COMBES.

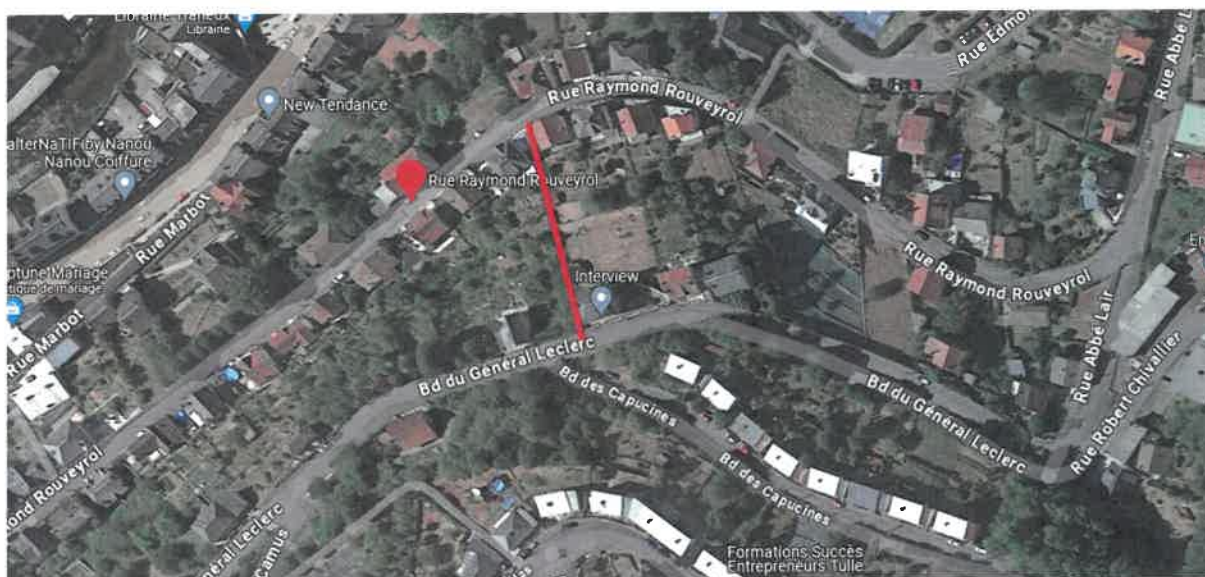


## Notice explicative

### Réfection des escaliers de la ville de Tulle

Les escaliers sont un des éléments caractéristiques de l'identité patrimoniale de la Ville de Tulle. Un recensement a été réalisé : 116 escaliers soit 6 106 marches arpentent la Ville.

Certains doivent faire l'objet d'une réfection. C'est le cas de l'escalier dénommé Leclerc / Rouveyrol composé de 150 marches en bois et en ciment dégradé. Les marches en place vont être réhabilitées et de nouvelles en béton vont être installées.



Estimation de la réhabilitation de l'escalier Leclerc / Rouveyrol : 45 000 € HT

Calendrier prévisionnel des travaux de l'escalier Leclerc / Rouveyrol : 2<sup>nd</sup> trimestre 2024



A Tulle, le 01 FEV. 2024

## ATTESTATION DE PROPRIETE

Je soussigné, Bernard COMBES, Maire de Tulle, atteste que les escaliers, concernés par les travaux de réfection pour lesquels la Ville sollicite une subvention au titre de la DSIL, sont propriété de la Ville de Tulle.

Le Maire,  
Bernard COMBES.





A Tulle, le 01 FEV. 2024

## ATTESTATION DE NON COMMENCEMENT DE TRAVAUX

Je soussigné, Bernard COMBES, Maire de Tulle certifie que les travaux de réfection des escaliers pour lesquels je sollicite le soutien financier de l'Etat au titre de la DSIL, n'ont reçu aucun commencement d'exécution et m'engage à ce qu'il ne soit pas procédé à des travaux avant que le dossier de demande de subvention afférent ne soit déclaré ou réputé complet.

Le Maire,  
Bernard COMBES.





A Tulle, le 01 FEV. 2024

<b><u>Demande de subvention DSIL</u></b>					
<b>Echéancier</b>					
<b>Opération</b>	<b>Montant TTC</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Subvention</b>	<b>Taux</b>	<b>Date de réalisation</b>
Réfection des escaliers de la ville de tulle	54 000.00 €	45 000.00 €	13 500.00 €	30%	2nd trimestre 2024

Le Maire,  
Bernard COMBES.

